

Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire

Insee Première • n° 1898 • Avril 2022



En 2020, un salarié du secteur privé gagne en moyenne 2 518 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP). Dans un contexte d'inflation modérée, le salaire net moyen en EQTP a augmenté de 3,2 % sur un an en euros constants. L'ampleur de cette augmentation est trompeuse : elle résulte davantage des modifications temporaires dans la composition de l'emploi, imputables à la crise sanitaire, que des progressions salariales individuelles. Ainsi, à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants, le salaire net a progressé de 1,5 % en euros constants.

Lorsqu'ils ne sont pas mesurés en équivalent temps plein mais rapportés à la durée contractuelle des emplois, les salaires perçus par les salariés au titre de leur activité ont chuté : le salaire journalier net moyen se replie de 4,0 % en 2020 (en euros constants). Cette baisse a néanmoins été compensée par les indemnités versées dans le cadre du recours au chômage partiel, si bien que les revenus professionnels des salariés ont globalement augmenté en 2020 de 0,8 %.

Les femmes gagnent en moyenne 15,2 % de moins que les hommes en EQTP. Cet écart s'est réduit de 0,9 point par rapport à 2019 et de 5,7 points depuis 2008.

En 2020, le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** dans le secteur privé est en moyenne de 3 300 euros bruts par mois, soit 2 518 euros nets de cotisations et de contributions sociales ► **figure 1**. En tenant compte de l'inflation, de + 0,5 % en 2020, le salaire moyen en EQTP a augmenté de 3,0 % en brut et de 3,2 % en net sur un an **en euros constants**. Ce dynamisme est trompeur : plus que des progressions salariales individuelles, il résulte des modifications substantielles

de la structure des emplois en 2020 (**effet de structure**), et notamment de leur composition par secteur d'activité, condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) et qualification (approchée ici par la catégorie socioprofessionnelle). En effet, pendant la crise sanitaire, les emplois qui ont été momentanément détruits étaient en moyenne moins qualifiés et dans des secteurs moins rémunérateurs que les autres (jeunes, contrats courts, etc.). D'autre part,

les périodes de **chômage partiel**, exclues du calcul du salaire moyen car ne correspondant pas à des périodes d'activité, ont davantage concerné les ouvriers et les employés, en moyenne moins rémunérés que les cadres, qui exercent *a contrario* des fonctions plus souvent télétravaillables. Les premiers ont de ce fait été temporairement sous-représentés par rapport aux cadres en 2020. Ces différents effets de structure ont contribué mécaniquement pour

► 1. Salaires moyens et répartition des effectifs en équivalent temps plein (EQTP) en 2020

	Salaires mensuels ¹ bruts		Salaires mensuels ¹ nets		Salaires nets horaires		Répartition des effectifs ¹ (en %)	
	En euros	Évolution (en %, en euros constants)	En euros	Évolution (en %, en euros constants)	En euros	Évolution (en %, en euros constants)	2019	2020
Cadres ²	5 790	1,9	4 341	2,0	28,3	1,9	21,0	22,4
Professions intermédiaires	3 233	1,1	2 459	1,4	16,0	1,7	20,1	20,8
Employés	2 300	1,3	1 785	1,9	11,6	2,4	28,6	26,8
Ouvriers	2 381	0,3	1 855	0,7	12,0	1,2	30,3	30,0
Femmes	2 992	3,5	2 280	3,8	14,9	4,1	41,6	41,6
Hommes	3 519	2,7	2 689	2,9	17,4	3,3	58,4	58,4
Industrie	3 691	2,3	2 773	2,3	17,9	2,8	17,2	17,6
Construction	2 949	1,5	2 275	2,2	14,9	2,2	7,9	8,1
Tertiaire	3 246	3,3	2 485	3,5	16,1	3,9	74,9	74,3
Ensemble, dont :	3 300	3,0	2 518	3,2	16,3	3,6	100	100
Évolution à structure constante (en points)	///	1,2	///	1,5	///	1,7	///	///
Effet de structure ³ (en points)	///	1,8	///	1,7	///	1,9	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 En EQTP.

2 Y compris les chefs d'entreprise salariés.

3 Effet de structure de l'emploi en EQTP par catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité (au niveau A17 de la nomenclature d'activités française) et condition d'emploi (temps plein/temps partiel).

Lecture : entre 2019 et 2020, le salaire net moyen en EQTP des cadres a augmenté de 2,0 % en euros constants, presque comme leur salaire horaire (+ 1,9 %). Le salaire net moyen de l'ensemble des salariés a augmenté de 3,2 % en euros constants, dont 1,7 % imputable à des évolutions de la structure des emplois par catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi.

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020.

+ 1,7 point à l'évolution du salaire net moyen en EQTP. Ainsi, à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants, celui-ci a progressé de 1,5 % en euros constants.

Lorsqu'ils ne sont pas mesurés en équivalent temps plein mais rapportés à la durée contractuelle des emplois, les salaires perçus par les salariés au titre de leur activité, c'est-à-dire hors indemnités de chômage partiel, ont chuté de 4,0 % en 2020 (en euros constants) ► **encadré**. Cette baisse a néanmoins été compensée par les indemnités versées dans le cadre du recours au chômage partiel, si bien que les revenus professionnels des salariés ont globalement augmenté en 2020 de 0,8 %.

Le salaire net moyen en EQTP a progressé moins favorablement pour les ouvriers et les professions intermédiaires

Le salaire net moyen en EQTP en 2020 a progressé différemment selon les catégories socioprofessionnelles : plus vivement pour les cadres (+ 2,0 %, après - 0,7 % en 2019) et les employés (+ 1,9 % après + 1,9 %) que pour les professions intermédiaires (+ 1,4 % après + 1,3 %) et les ouvriers (+ 0,7 % après + 2,0 %). Les employés ont notamment davantage bénéficié de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), reconduite en 2020, et, dans les établissements privés de santé, de la prime « Covid » : ces primes ont contribué au total pour 1,0 point

à la hausse de leur salaire net moyen, davantage que pour les professions intermédiaires (+ 0,5 point) et les ouvriers (+ 0,4 point).

Le salaire net mensuel moyen en EQTP diffère aussi selon les secteurs d'activité : en 2020, il est de 2 773 euros dans l'industrie, 2 275 euros dans la construction et 2 485 euros dans le tertiaire. Il est notamment plus élevé dans les secteurs où les cadres, mieux rémunérés que les autres salariés, sont surreprésentés, comme les services financiers (3 750 euros) ou l'information-communication (3 583 euros). En revanche, il est plus faible dans le secteur des activités scientifiques et techniques (1 681 euros), qui concentre une forte

► Encadré - Le dispositif de chômage partiel a permis de maintenir les revenus professionnels des salariés en 2020

Durant la crise sanitaire, le recours au chômage partiel (ou activité partielle), auparavant marginal, est devenu massif, tout particulièrement durant les périodes de confinement et dans les secteurs faisant l'objet de fermetures administratives. Ainsi, près d'un poste sur trois dans le secteur privé a été concerné par ce dispositif en 2020, pour une indemnité moyenne sur l'année de 2 379 euros par poste.

Le concept de salaire en EQTP, qui est habituellement utilisé pour suivre les salaires, ne peut rendre compte des effets de la crise sanitaire sur les revenus perçus sur l'ensemble de l'année au titre de l'emploi. Il rapporte en effet le salaire (hors indemnités de chômage partiel) au volume de travail des périodes effectivement travaillées (en dehors des périodes de chômage partiel éventuelles). Son évolution ne peut donc pas traduire la forte contraction du volume de travail rémunéré en 2020, liée au recours massif au chômage partiel.

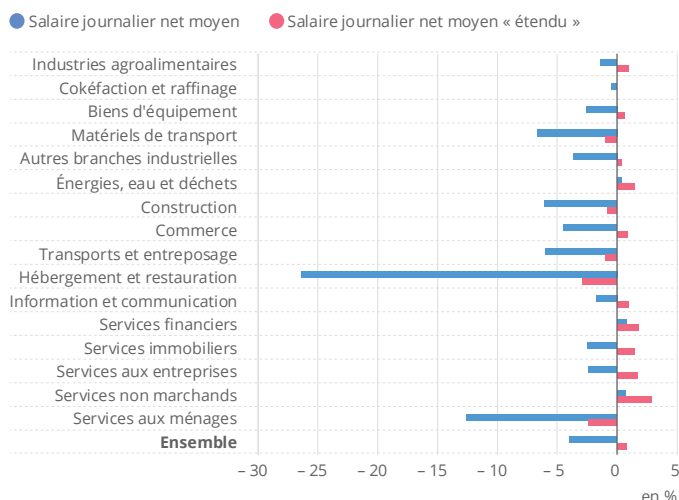
Le salaire journalier est un indicateur alternatif qui en revanche intègre cette contraction : il rapporte le salaire versé au titre de l'activité rémunérée (hors indemnités de chômage partiel, qui ne sont pas considérées comme des salaires mais comme des revenus de remplacement) à la durée en jours du contrat de travail dans l'année. Cette durée inclut les périodes éventuelles de chômage partiel, lors desquelles le contrat n'est en effet que suspendu. Le salaire journalier net moyen a fortement baissé en 2020, de 4,0 % en euros constants ► **figure A**. Il s'est replié dans tous les secteurs à l'exception de l'énergie, des services non marchands et des services financiers. La baisse est d'autant plus forte que l'activité a chuté : elle est particulièrement marquée dans le secteur de l'hébergement-restauration notamment (- 26,4 %).

Le constat est le même par catégorie socioprofessionnelle, les employés ayant été les plus touchés par les baisses d'activité en 2020 ► **figure B**.

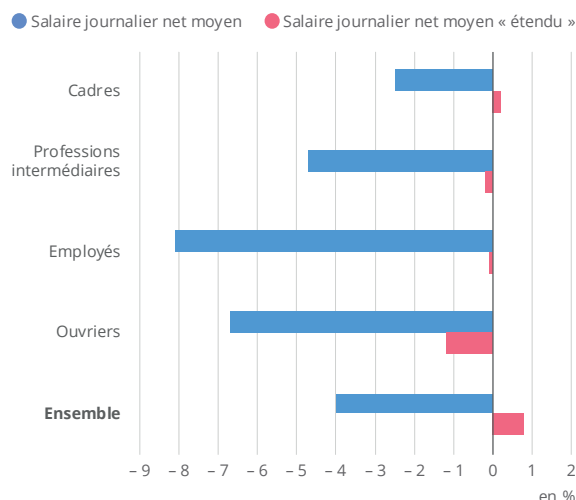
Toutefois, en ajoutant les indemnités de chômage partiel au salaire journalier de façon à prendre en compte l'ensemble des revenus professionnels liés à l'emploi, ces revenus ont augmenté de 0,8 % en euros constants en 2020 : l'indemnité légale de chômage partiel a en effet permis d'amortir très largement les baisses de salaires dans presque tous les secteurs. Dans l'hébergement-restauration notamment, la baisse du salaire journalier ainsi « étendu » a été limitée à 2,9 %.

► Évolution, en euros constants, du salaire journalier net moyen et du salaire journalier net moyen « étendu » en 2020

A. Par secteur



B. Par catégorie socioprofessionnelle

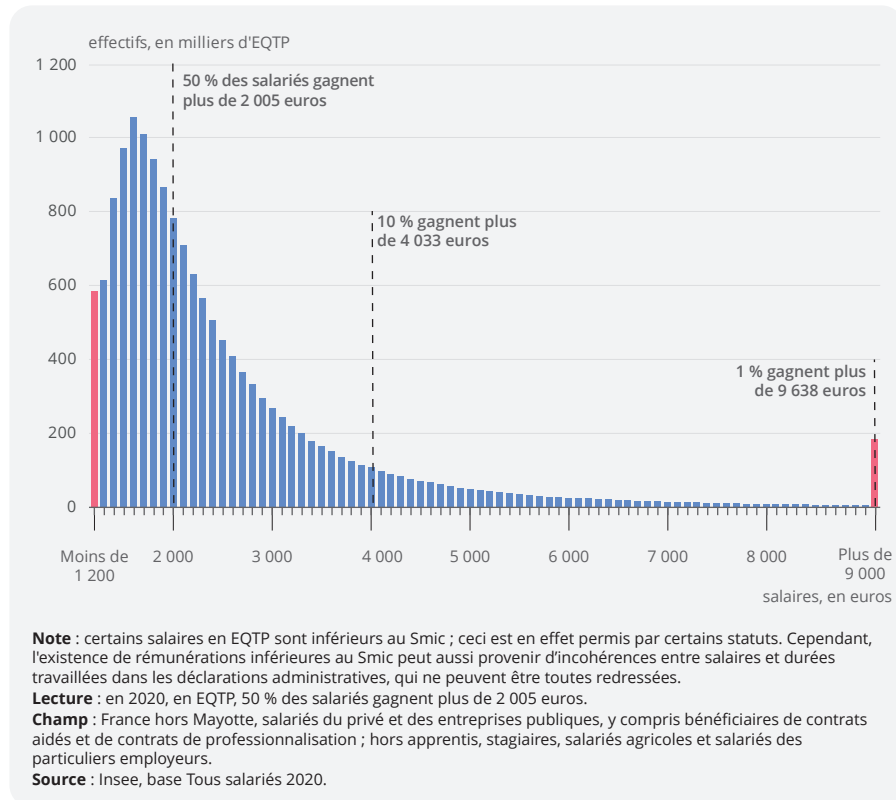


Lecture : en 2020, le salaire journalier net moyen baisse de 26,4 %, en euros constants, dans l'hébergement-restauration. Étendu aux indemnités de chômage partiel, il baisse de 2,9 %.

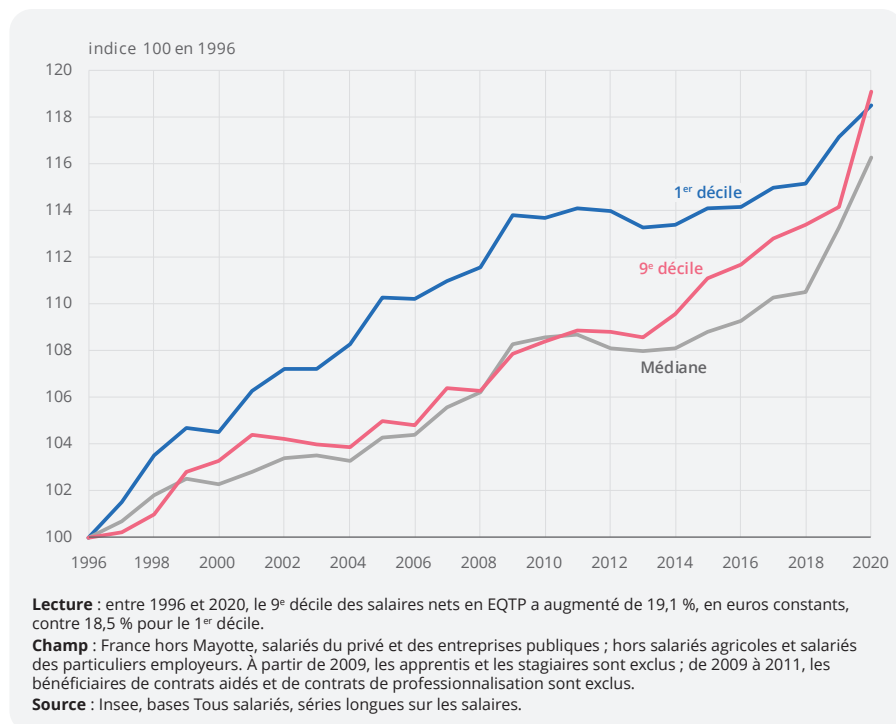
Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020.

► 2. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2020



► 4. Évolution de la distribution du salaire net en équivalent temps plein (EQTP) depuis 1996, en euros constants



proportion d'ouvriers. En 2020, le salaire net moyen a augmenté de 2,3 % en euros constants dans l'industrie, de 2,2 % dans la construction et de 3,5 % dans le tertiaire. Comme dans l'ensemble du secteur privé, ces hausses sont en partie dues à la modification de la structure des emplois.

Le salaire horaire net moyen atteint 16,3 euros en 2020

Le salaire horaire net moyen s'établit à 16,3 euros pour l'ensemble des salariés du secteur privé en 2020. Celui des cadres, à 28,3 euros nets en moyenne, est environ

► 3. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2020

	2020 (en euros)	Évolution entre 2019 et 2020 (en %, en euros constants)
1 ^{er} décile	1 343	1,1
2 ^e décile	1 507	1,9
3 ^e décile	1 655	2,3
4 ^e décile	1 816	2,6
Médiane	2 005	2,7
6 ^e décile	2 241	2,9
7 ^e décile	2 562	3,2
8 ^e décile	3 053	3,6
9 ^e décile	4 033	4,3
95 ^e centile	5 245	4,7
99 ^e centile	9 638	5,3
Moyenne	2 518	3,2

Lecture : en 2020, 10 % des salariés en EQTP perçoivent un salaire mensuel net supérieur à 4 033 euros (9^e décile).

Champ : France hors Mayotte, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2020.

2,5 fois plus élevé que celui des employés (11,6 euros) et des ouvriers (12,0 euros). Le salaire horaire moyen a augmenté de 3,6 % en euros constants sur un an, dont + 1,9 point lié aux modifications de structure des emplois. Cette hausse a concerné toutes les catégories socioprofessionnelles : de + 1,2 % pour les ouvriers à + 2,4 % pour les employés.

En 2020, un salarié sur deux perçoit un salaire net en EQTP inférieur à 2 005 euros

En 2020, la moitié des salariés du secteur privé perçoit moins de 2 005 euros nets par mois en EQTP ► **figure 2**. Ce salaire net médian est inférieur de 20,0 % au salaire moyen, ce qui traduit une plus forte concentration des salaires dans le bas de la distribution. Environ 80 % des salariés ont un salaire net mensuel compris entre le Smic (1 219 euros) et 3 400 euros.

Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 343 euros nets par mois (1^{er} décile, D1), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 4 033 euros (9^e décile, D9) ► **figure 3**. Un salarié sur cent gagne plus de 9 638 euros nets (99^e centile), soit environ 8 fois le Smic. Tous les niveaux de l'échelle salariale ont augmenté en euros constants en 2020, en particulier dans le haut de la distribution : + 1,1 % pour le 1^{er} décile, + 2,7 % pour le salaire médian et + 4,3 % pour le 9^e décile. En 2020, les disparités salariales, mesurées par le rapport interdécile D9/D1, ont donc augmenté. Comme pour l'évolution du salaire moyen, cette hausse des disparités de salaire est en trompe-l'œil : elle provient pour partie du fait que le recul de l'activité a davantage affecté les emplois les moins rémunérés ; l'ensemble de la distribution

a alors été mécaniquement rehaussé, de façon accentuée pour les plus hauts salaires. Sur longue période, entre 1996 et 2020, le 1^{er} décile a presque autant augmenté que le 9^e (+ 18,5 % contre + 19,1 %) ► **figure 4**.

L'écart de salaire en EQTP entre femmes et hommes continue de se réduire

En 2020, les femmes gagnent en moyenne 15,2 % de moins que les hommes en EQTP. Le salaire net moyen en EQTP des femmes a progressé de 3,8 % en 2020 en euros constants, soit davantage que celui des hommes (+ 2,9 %) ► **figure 1**. L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes a donc continué de diminuer en 2020 : - 0,9 point, portant à 5,7 points la réduction depuis 2008. L'écart de taux de croissance entre les salaires des femmes et ceux des hommes en 2020 s'explique en partie par les versements des primes Pepa et Covid qui ont davantage bénéficié aux femmes.

En 2020, environ la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure des emplois par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les femmes et pour les hommes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences « à poste de travail égal ». Une partie de l'écart restant provient en effet de différences de caractéristiques non observées dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, profils différents des entreprises, etc.).

L'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit en partie des différences de salaires nettement plus marquées parmi les plus hautes rémunérations, notamment parce que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires. Elles ne représentent que 21,3 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé. Ainsi, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes sur les 99 premiers centiles est nettement inférieur à l'écart moyen (11,0 % contre 15,2 %). ●

Joan Sanchez Gonzalez, Éléonore Sueur (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Pujol

Rédaction :
P. Goarant,
V. Quénechdu

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

 @InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP221898
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



► Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectivement rémunéré. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\ 000 / (0,5 \times 0,8) = 25\ 000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectivement rémunéré (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Les périodes de chômage partiel ne sont pas comptabilisées dans le volume de travail rémunéré et les indemnités de chômage partiel ne sont pas considérées comme du salaire.

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal (qui sert d'assiette à l'impôt sur le revenu), il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées en référence aux évolutions de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen se décompose en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

Le **chômage partiel** (ou activité partielle) est un dispositif permettant à une entreprise qui réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité de ne pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés. Le système d'indemnisation du chômage partiel procure un revenu de remplacement aux salariés soumis à ce dispositif dont le salaire a été de ce fait diminué.

► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)** que les entreprises adressent à l'administration et que l'Insee traite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

► Pour en savoir plus

- **Insee**, outil de datavisualisation sur les salaires dans le secteur privé.
- « Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2019 – Base Tous salariés », *Insee Résultats*, octobre 2021.
- « Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Frel-Cazenave É., Guggemos F.**, « Avec le dispositif de chômage partiel, les revenus professionnels n'ont, en moyenne, pas baissé en 2020 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Sanchez Gonzalez J., Sueur É.**, « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants », *Insee Première* n° 1863, juin 2021.
- « Les salaires à l'épreuve de la crise sanitaire », in *Note de conjoncture*, Insee, octobre 2020.